



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

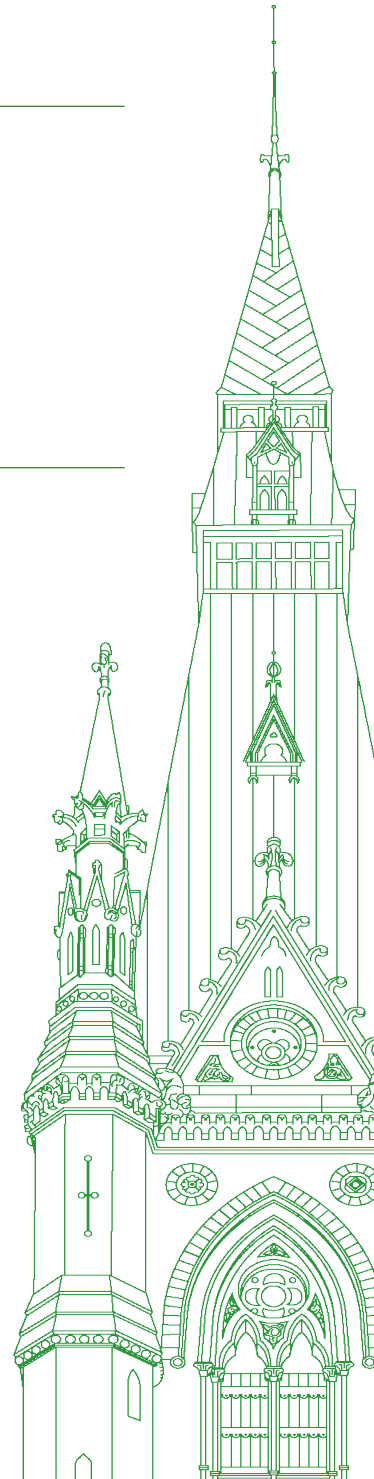
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mardi 25 novembre 2025

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 25 novembre 2025

• (1530)

[Français]

The Chair (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Traduction]

Je vous invite tous à prendre place, s'il vous plaît.

[Français]

Bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent des Anciens Combattants de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre 2025, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la prévention du suicide chez les vétérans.

[Traduction]

Avant d'accueillir les témoins, j'aimerais faire une mise en garde pour les personnes qui nous regardent. Nous allons discuter d'expériences liées au suicide et au deuil. Ce sujet pourrait être déconcertant pour les téléspectateurs ayant vécu des expériences similaires. Si vous ressentez de la détresse ou avez besoin d'aide, veuillez en informer le greffier. Il est important que tous les députés et les témoins reconnaissent qu'il s'agit de discussions difficiles.

J'ajoute également que si vous, les témoins, êtes mal à l'aise à un moment donné, vous pouvez nous en faire part sans hésiter. Nous pouvons suspendre la séance pour vous.

[Français]

Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se déroule selon un format hybride. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les directives inscrites sur les cartes qui sont sur la table. Ces mesures sont en place afin de prévenir les incidents liés à l'audio et à l'effet larsen, et de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, les participants doivent attendre que je les nomme. Ceux qui participent par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur microphone. Je les remercie de se mettre en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas.

[Traduction]

Enfin, je vous rappelle tous que vos interventions doivent être adressées à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Madame la présidente, j'ai un rappel au Règlement.

Avant que vous ne présentiez les témoins, j'ai remarqué que la durée de la réunion était passée de deux heures à une heure. Je ne suis pas sûr que j'aurais accepté, même si je comprends que plusieurs témoins se soient désistés.

Cela dit, je me demande si je pourrais demander aux membres du comité, et à vous, bien entendu, si nous pourrions au moins légèrement modifier l'horaire afin de nous assurer que tous les membres du comité aient la possibilité de poser une question. Ce changement nécessiterait quatre tours, ou quelque chose comme ça. Ainsi, tout le monde aurait la possibilité de poser une question avant la fin de la réunion. Au lieu d'être rigides et de nous en tenir strictement à une heure, nous pouvons donner à tout le monde la possibilité de poser une question. Cela pourrait nous prendre un peu plus d'une heure.

J'espère que cela convient à tout le monde.

La présidente: Je m'en remets au Comité, mais je comprends votre point de vue. Que diriez-vous de commencer la réunion, de voir comment les témoins et les personnes présentes dans la salle se sentent, puis de décider de la suite?

Est-ce que cela vous convient, monsieur Richards? D'accord.

[Français]

Je vais maintenant accueillir les témoins.

Je leur souhaite la bienvenue.

• (1535)

[Traduction]

Je souhaite la bienvenue à monsieur Michel Marceau et à madame Amanda Anderson. Je vous remercie d'être ici.

Nous commencerons par inviter chacun de vous à prononcer son discours d'ouverture d'environ cinq minutes. Lorsque vous aurez terminé, nous poursuivrons la réunion comme prévu. Nous inviterons les députés à vous poser des questions.

Madame Anderson, je vous donne la parole en premier.

Amanda Anderson (à titre personnel): Merci, madame la présidente et membres du Comité, de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Amanda Anderson. En 2007, mon mari, le caporal Jordan Anderson, a été tué en Afghanistan par un engin explosif improvisé, aux côtés de cinq autres soldats et d'un interprète afghan. Bien que j'aie reçu d'excellents soins de la part de son unité, le 3^e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, ou 3 PP-CLI, après son décès, j'ai été témoin de nombreuses lacunes dans le système.

Depuis 2009, j'aide discrètement les veuves de membres des Forces armées canadiennes ou d'anciens combattants à naviguer à travers les procédures administratives liées à un décès et les processus d'Anciens Combattants Canada. Je suis l'administratrice d'un groupe Facebook réservé à ma communauté de survivants. Pour ce travail, j'ai reçu en 2024 la Mention élogieuse de l'ombudsman des vétérans et j'ai été invitée à siéger au Groupe consultatif sur les familles d'ACC. Dans les deux cas, je crois être la première survivante à avoir reçu cet honneur.

Pourquoi suis-je ici, à une audience sur la prévention du suicide alors que mon mari a été tué en Afghanistan? C'est parce que je discute presque chaque jour avec des veuves de membres des FAC ou d'anciens combattants, de vive voix ou par écrit.

Je ne témoigne pas en mon nom. Je témoigne de l'expérience des survivants avec qui je parle depuis plus de 16 ans. Je témoigne des appels téléphoniques, des réunions et des messages dans Mon dossier ACC. Je suis ici pour discuter de ce qui arrive aux familles des anciens combattants lorsque, malgré tous les efforts, les mesures de prévention du suicide échouent.

La douleur et le traumatisme sont accablants. Un grand nombre de proches et de conjoints vous l'ont souligné en vous faisant part de leur expérience personnelle avec le suicide. Voilà ce que j'ai à dire. Le militaire ou l'ancien combattant n'est pas le seul à souffrir de l'angoisse psychologique qui conduit au suicide; sa famille la ressent aussi. Après le décès, les membres de la famille doivent porter ce fardeau toute leur vie.

Pour pouvoir aller de l'avant, les familles ont besoin d'un soutien psychologique constant et adapté pour faire face à leur deuil et leurs traumatismes. En tant que défenseure, j'aide souvent les familles à trouver ce soutien. C'est là que nous arrivons à une impasse au sein d'ACC.

La politique actuelle d'ACC en matière de santé mentale repose sur la participation active de l'ancien combattant. Il faut que celui-ci participe à une thérapie et réclame que les membres de sa famille obtiennent un traitement en santé mentale. Il faut également que son thérapeute rédige une lettre indiquant que le fait que sa famille suive un traitement serait bénéfique pour la santé mentale de l'ancien combattant.

Que se passe-t-il lorsque l'ancien combattant ne peut pas participer à une thérapie parce qu'il est mort? Les survivants bénéficient alors du service d'aide d'ACC. Il s'agit d'un service à court terme, semblable à un programme d'aide aux employés, après quoi, nous sommes refilets au système de santé provincial.

Avec le service d'aide d'ACC, il n'y a aucune garantie d'obtenir les services d'un psychologue agréé ou d'un expert en matière de deuil et de traumatisme. Certains survivants parviennent à obtenir un peu d'aide, généralement 20 heures, grâce au service d'aide

d'ACC avant de renoncer à tenter de s'y retrouver dans les diverses exigences, notamment celle de se qualifier à nouveau pour obtenir du financement après chaque tranche de 20 heures de thérapie et de demander au thérapeute de remplir à nouveau les formulaires, mais pour une autre raison, comme si un deuil traumatique n'était pas une raison suffisante pour avoir besoin d'une thérapie continue.

Une poignée de survivants des FAC ont réussi à bénéficier du programme de réadaptation et à obtenir de l'aide pour atteindre leurs objectifs de réadaptation. Il ne s'agit pas d'une thérapie en cas de deuil et de perte traumatique, et le programme n'est pas offert aux survivants de la GRC. La majorité des survivants déclarent qu'ils n'obtiennent rien. Ils ne reçoivent aucun soin de santé mentale, même pour les décès que le ministère des Anciens Combattants considère comme liés au service. Ils ne bénéficient même pas du service d'aide limité, qui est censé être offert à tous les clients du ministère, quelle qu'en soit la raison. Bon nombre d'entre eux ont tenté d'appeler plus d'une fois pour demander de l'aide, mais n'en ont pas eu.

Si la situation semble déroutante, incohérente et inégale, c'est parce qu'elle l'est.

Anciens Combattants Canada a confirmé par écrit que nous ne sommes admissibles qu'aux soins de courte durée du service d'aide d'ACC, et que nous devons ensuite obtenir des soins par l'entremise du système de santé provincial. Je tiens à souligner ici que, pour faire notre deuil, nous ne pouvons pas bénéficier d'une thérapie régulière dans le système provincial, car il ne s'agit pas d'un service financé. Donc, ACC nous dit de nous tourner vers le système public, où nous ne pouvons pas obtenir les soins dont nous avons besoin. Si elles n'ont pas la chance d'avoir une assurance privée, les familles doivent payer de leur poche.

Pourquoi les survivants, dont les proches ont été sacrifiés au service du Canada, reçoivent-ils moins de soins de santé mentale de la part de l'organisme conçu pour aider les anciens combattants et leurs familles?

En 2021, l'ombudsman d'ACC a recommandé que les familles, y compris les survivants, bénéficient de plein droit des soins de santé mentale pour les troubles liés au service, de manière indépendante de l'ancien combattant. En 2024, ACC a convenu que les familles devaient bénéficier de soins de santé mentale, mais a déclaré que le problème se trouvait dans la loi.

Samara, l'épouse d'un agent de la GRC, qui a témoigné ici il y a quelques semaines, a lancé une pétition pour demander au gouvernement de modifier la loi après que son amie Jessica ait cessé de recevoir des soins de santé mentale à la suite du suicide de son conjoint. Jessica a également témoigné ici. Nous avons créé un groupe Facebook en appui à la pétition, qui compte actuellement 2 100 membres.

Les survivants et leurs familles font part de leurs histoires déchirantes, et certaines publications sont vues entre 30 000 et 60 000 fois. Nous recevons un soutien très favorable de la part de la communauté des anciens combattants des FAC et de la GRC, et nous exhortons tout le monde à contacter son député.

• (1540)

La Légion propose que les membres de la famille puissent bénéficier de soins de santé mentale de leur propre droit. L'Institut Atlas, qui a également témoigné ici, a récemment déclaré que le service militaire avait changé et a demandé que les services destinés aux familles évoluent. L'Institut Atlas a expressément déclaré que le Canada avait un devoir de diligence envers les anciens combattants et leurs familles.

Au Sénat, les sénateurs Klyne et Kutcher ont récemment posé des questions à la ministre des Anciens Combattants sur le traitement réservé aux survivants par son ministère. Le sénateur Kutcher a déclaré: « les conjoints et les membres de la famille des anciens combattants doivent être traités comme des personnes ayant leurs propres droits inhérents et protégés par la Constitution, et non comme des personnes à charge... »

En septembre dernier, ACC a réaffirmé son engagement à ce que nous recevions des soins de santé mentale de notre propre droit pour les déficiences liées au service. L'ombudsman a déclaré ceci:

J'ai entendu de nombreuses histoires déchirantes sur des familles de vétérans aux prises avec des besoins en matière de santé mentale qui découlent de leur appartenance à une famille de militaire ou de membre de la GRC. Je dois reconnaître qu'ACC fait de son mieux, dans le respect des directives législatives, pour fournir du soutien en santé mentale aux membres des familles. Cependant, l'accès aux avantages dépend en grande partie de l'engagement du vétéran à l'égard du traitement et, dans de nombreux cas, cet engagement est difficile, voire impossible. Les histoires que j'ai entendues sont très convaincantes, et je ne saurais encourager plus vivement la ministre et le Ministère à faire le nécessaire pour mettre en œuvre la recommandation contenue dans notre rapport de janvier 2021.

Plus loin dans le même témoignage, après que l'ombudsman ait décrit la situation actuelle des soins de santé mentale prodigués par ACC aux survivants, j'ai été frappée par le fait que la députée Gaudreau ait demandé si c'était là ce que nous voulions avoir sur la conscience.

Anciens Combattants Canada est censé offrir une couverture pour les blessures liées au service. L'ultime blessure liée au service, c'est la mort. Le fait de se souvenir ne se limite pas aux coquelicots, aux monuments et au 11 novembre; il s'agit également de la manière dont un pays prend soin des familles endeuillées qui restent et les soutient.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, madame Anderson. Merci d'être venue aujourd'hui, nous vous en sommes reconnaissants.

[Français]

Monsieur Marceau, vous avez la parole pour cinq minutes.

Michel Marceau (à titre personnel): Bonjour, tout le monde.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à venir ici.

Longue vie au roi!

Je m'appelle Michel Marceau. Je suis un vétéran des Forces armées canadiennes. Je suis un vétéran de l'Afghanistan. J'étais membre de la force opérationnelle 1-09.

Voici ce que j'ai constaté.

Il y a tout d'abord la lourdeur administrative mentionnée par la journaliste Patricia Rainville. Cette journaliste a écrit une série d'articles sur ça, et elle est vraiment sur la coche, car c'est vraiment ce

qui se passe. Il faut que nous nous battions bec et ongles pour obtenir ce que nous devrions avoir sans même le demander.

J'ai quitté l'armée depuis 12 ans. Je n'ai même pas de médecin de famille. J'ai passé l'hiver à me faire dire par l'agent d'Anciens combattants Canada, qui était très polie, que j'avais un médecin de famille. J'ai appelé mon médecin de famille 12 fois en 7 ans, et on me disait de rappeler dans un an. J'ai fini par faire appel au privé pour un coût de 2 000 \$ par année. Je n'ai pas de médecin de famille, alors je me pose une question. Pourquoi les nouveaux arrivants au pays, ceux qui entrent illégalement, ont-ils des médecins de famille, alors qu'un vétéran comme moi ou des familles, comme celle de Mme Anderson, qui ont subi des choses pires que ce que j'ai subi, n'avons même pas de médecin de famille?

Je me suis plaint à l'ombudsman en 2017, mais il n'y a eu aucun résultat. L'année dernière, j'ai fait une grève de la faim pendant 10 jours, dont 28 heures sans boire. Je n'hésiterai pas à recommencer. Je ne suis pas là pour menacer ou écœurer qui que ce soit. Vous m'excuserez, les mains me pissent, parce que le témoignage de Mme Anderson m'a touché.

Un autre point, c'est que le délai de transition du militaire au civil est beaucoup trop long. En 2025, nous vivons dans l'ère du numérique. Clic, touche *enter* et le dossier devrait être rendu là.

Les militaires comme moi ont juré allégeance au roi. Mon allégeance ne tombera jamais. Demain matin, si le roi est à Québec et qu'on lui tire dessus, je vais prendre une balle pour lui et je vais mourir d'une mort glorieuse. Je vais mourir heureux. Je sais que ce n'est pas normal, mais c'est ça, l'allégeance. Elle ne s'explique pas, elle se vit.

On brûle nos drapeaux canadiens partout au pays, le monde comme moi, ça nous rend malades. Un montant de 180 millions de dollars a été envoyé aux talibans. Ce n'est pas la première fois, alors je pense que je n'ai pas besoin de commenter. Facebook efface tout ce qui concerne les vétérans. Hier, j'avais écrit un *post* poli et respectueux, juste pour demander des conseils à mes *chums* vétérans pour être capable de dire les bonnes affaires et ne pas juste parler pour moi. Nous sommes stigmatisés par la société.

Je vais vous raconter rapidement ma petite histoire d'horreur. Je ne suis pas spécial, ça arrive à plein de monde. La preuve, c'est qu'un comité se réunit et que des gens de votre qualité, qui ont de l'empathie, prennent le temps de nous écouter et mettent leur professionnalisme au service des vétérans. J'apprécie énormément.

En 2010, on a diagnostiqué un trouble de stress post-traumatique, ou TSPT. Du 2 juillet au 15 octobre 2015, j'ai eu une puissante manie aux antidépresseurs, et je suis devenu complètement fou. J'ai appelé notre bonne vieille Clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel, ou Clinique TSO, à Loretteville, où une gang de docteurs Frankenstein travaillent. Pendant trois mois et demi, ils n'ont pas écouté mes appels. J'ai appelé Anciens combattants Canada 10 ou 20 fois.

Curieusement, je suis le même gars qui a servi dans les Forces armées canadiennes. J'avais une cote de sécurité, et j'étais une personne de grande confiance. Quand j'ai quitté l'armée, je suis passé de héros à zéro avec une barre dedans. Ça ne concerne pas que moi, ça concerne aussi mes *chums*. Ça concerne tout le monde.

Quand on sort des forces armées, ce n'est pas compliqué, c'est prend tes pilules, encaisse ton chèque et ferme ta gueule. On ne veut plus entendre parler de l'expérience de l'Afghanistan. La preuve, c'est qu'elle a disparu de l'armée. Il ne reste qu'une poignée de courageux qui ont encore cette expérience. Des lobbys poussent fort pour l'enterrer.

Astheure, à cause des bons traitements de la Clinique TSO et de la négligence d'Anciens combattants Canada, qui est crasse dans mon cas, pourquoi est-ce que je suis frustré et amer? C'était la troisième fois que je réagissais aux antidépresseurs. C'était bien indiqué dans mon dossier. Tout était clair. Les médicaments Cipralex, Cymbalta et Pristiq ont failli m'être fatals. J'ai fait quatre tours en psychiatrie et deux tentatives de suicide, non complétées.

• (1545)

J'ai un gars qui est dans la rue présentement, parce que j'ai pris une merde qui s'appelle Seroquel pendant six ans. Je dormais toute la journée, donc il est donc devenu sans-abri.

J'aimerais mettre l'accent sur le témoignage du vétéran de la guerre du Vietnam, un gentilhomme amérindien. Je veux finir en disant exactement la même chose que lui. Sans dire que je me suis remis, je me sens beaucoup mieux depuis un peu plus d'un an. J'ai fait exactement tout le contraire de ce qu'on m'a dit de faire. Je vis comme un soldat. J'ai un sac à dos au pied de mon lit. Je suis prêt à partir. Ce ne sera pas l'Afghanistan, il ne tombera pas de bombe dans ma cour, mais, si ma vieille mère de 78 ans, à Normandin, au Lac-Saint-Jean, ne va pas bien, je ramasse mes cochonneries et je suis prêt à partir avec mon gars.

Les médecins ne comprennent pas ce que vivent les gars comme moi, parce qu'ils ne veulent pas lire *On Combat*. C'est un livre qui a été écrit par un psychologue et lieutenant-colonel. Il parle exactement de ce que les gars comme le conjoint de Mme Anderson, le vétéran du Vietnam et moi vivons. C'est complètement sur la coche.

Moé, je me sens mieux parce que j'ai assumé ma nature profonde. J'ai besoin de stress et de danger. Lorsqu'on revient à la vie civile, du jour au lendemain, ça met les freins. Tout va trop lentement. C'est confortable. On rencontre un monsieur ici, un monsieur là, et on doit parler de ses émotions. On commence par prendre deux pilules, puis on finit par en prendre 12. On prend une pilule qui fait trembler nos jambes, une autre pour les faire arrêter de trembler, puis une autre pour être un bon conjoint envers sa conjointe, si vous comprenez ce que je veux dire. C'est l'horreur.

Je n'en prends plus, des pilules. Je ne suis pas contre les pilules, mais je suis contre celles qui ne marchent pas et qui font du tort. Je suis conscient de ma condition. Je la contrôle. Je suis un maître de yoga. Je n'ai pas le physique de l'emploi, mais je fais toutes les passes. Je m'en suis sorti grâce au yoga, aux arts martiaux et à la spiritualité, comme le vétéran du Vietnam.

En terminant, j'aimerais remercier l'ancien député Luc Desilets, qui a travaillé fort sur mon cas, la députée Mme Gaudreau, qui a été assez professionnelle et empathique pour continuer ce travail, et la journaliste Patricia Rainville. Je salue tout le monde qui est ici et toutes les familles des vétérans morts en Afghanistan. Respect, et longue vie au roi!

Excusez-moi, j'ai de la mollesse dans le corps.

• (1550)

La présidente: C'est correct. Prenez votre temps, monsieur Marceau.

Michel Marceau: Ça va bien. Je suis revenu.

La présidente: C'est important pour nous. Merci beaucoup d'être ici. Merci de votre courage.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer nos séries de questions.

La parole va à M. Tolmie pour six minutes.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être venus, d'avoir parlé de leurs expériences et de nous avoir fourni des informations très instructives.

Pendant ces six minutes, je vais vous poser des questions à tous les deux.

Madame Anderson, j'aimerais commencer par vous, car vous avez été la première à témoigner.

Une chose est désormais claire pour ce comité, ou pour moi, lorsque nous siégeons ici et que nous posons des questions, c'est qu'il semble y avoir un angle mort. J'y ai fait allusion à de nombreuses reprises. Les anciens combattants quittent l'armée, puis il n'y a, je ne sais pas comment le décrire, aucune interaction. Les employés d'ACC doivent communiquer avec ACC pour obtenir des services.

Dans votre témoignage, vous avez mentionné les conjoints. Je pense que ces derniers peuvent être témoins du comportement psychologique et émotionnel du conjoint qui a servi. Ce qui coïncide, c'est qu'ils ne peuvent pas avoir accès à ACC parce qu'ils n'en sont pas des membres actifs. Pensez-vous que cela devrait changer?

Amanda Anderson: Oui. En 2021, l'ombudsman a recommandé que les familles puissent recevoir des soins de santé mentale à titre individuel, sans dépendre du vétéran. Le mot clé ici est « sans dépendre » du vétéran, car, actuellement, pour que les membres de la famille d'un vétéran puissent recevoir des soins de santé mentale, ils ont besoin de l'autorisation et de l'appui du vétéran.

Si les membres de la famille d'un vétéran se rendent compte que ce dernier souffre d'un trouble de stress post-traumatique grave ou d'autres problèmes, ils ne pourront pas accéder à des soins. C'est pourquoi l'ombudsman a déclaré que les membres de la famille doivent pouvoir accéder à des soins de santé mentale à titre individuel. Ainsi, ils n'auront pas besoin d'obtenir l'autorisation du vétéran.

• (1555)

Fraser Tolmie: Donc une personne qui est témoin des souffrances mentales et émotionnelles d'un militaire actif ne peut pas s'adresser au ministère des Anciens Combattants. Vous avez dit que cette restriction était due à la loi. Est-ce exact?

Amanda Anderson: Oui, c'est exact.

Fraser Tolmie: Le ministère est au courant que la loi doit être modifiée, mais aucune initiative n'a été prise à cet égard. Est-ce bien votre impression?

Amanda Anderson: Oui, tout à fait.

Fraser Tolmie: Qu'en pensez-vous?

Amanda Anderson: Il faut modifier la loi pour que les membres de la famille des vétérans puissent recevoir des soins de santé mentale à titre individuel.

Fraser Tolmie: Je suis d'accord avec vous.

Amanda Anderson: Puis-je ajouter quelque chose?

Fraser Tolmie: Oui, allez-y.

Amanda Anderson: Je ne sais pas si tout le monde l'a compris dans mon témoignage, mais quand l'accès aux soins dépend du vétéran et que ce dernier décède, les personnes comme moi perdent l'accès aux soins. On nous offre le Service d'aide, qui, comme je l'ai souligné, est tout à fait insuffisant pour quelqu'un qui est aux prises avec un traumatisme ou qui traverse un deuil traumatisant.

Fraser Tolmie: Je suis d'accord avec vous. Merci beaucoup d'avoir partagé votre point de vue. Je suis désolé que vous deviez composer avec cette lourdeur administrative pour faire modifier la loi.

Je vais passer à M. Marceau.

Vous avez mentionné que vous n'avez pas de médecin de famille. Est-ce en raison d'un manque de médecins, ou est-ce à la fois en raison d'un manque de médecins et du fait que ceux-ci ne veulent pas vous prendre en charge parce que vous êtes un vétéran? Avez-vous constaté une telle chose?

[Français]

Michel Marceau: C'est une bonne question, monsieur Tolmie.

Je comprends ce que vous dites en anglais. J'étais bilingue, mais je ne parle plus l'anglais sur une base régulière, alors je vais vous répondre en français.

L'an passé, j'ai fait une grève de la faim. J'ai des promesses, ici, écrites par le sous-ministre Harris et obtenues par M. Desilets, qui n'ont pas été respectées. On se lance la balle en disant que, au Québec, on ne peut pas m'aider parce que blablabla. Ça fini par être de la bureaucratie.

Moé, je n'ai jamais signé pour être dans l'armée du Québec. Je suis fier d'être Québécois, mais j'étais dans l'armée canadienne. J'ai prêté allégeance au roi. Je ne sais pas pourquoi je me fais étourdir avec ça. Comment ça fonctionne pour que je puisse avoir un médecin? Ce n'est pas ma guerre à moé. Ce n'est pas mon champ d'expertise. On devrait en avoir un, point.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

Pendant les sept dernières années, je téléphonais tous les six mois et je me faisais répéter qu'il fallait que je rappelle dans un autre mois. Ça fini par des visites aux Cliniques médicales Lacroix. Ça m'a coûté 1 120 \$ pour trois visites. C'est ça que j'ai vécu.

[Traduction]

Fraser Tolmie: Il ne me reste pas beaucoup de temps. Je tiens à vous remercier de votre service.

[Français]

Michel Marceau: Merci, monsieur Tolmie.

[Traduction]

Fraser Tolmie: Madame Anderson, je vous présente mes sincères condoléances. Je vous remercie pour le service rendu par votre mari.

J'ai conscience des démarches que vous entreprenez et de ce que vous faites à titre individuel. C'est quelque chose qu'Anciens Combattants Canada devrait faire.

La présidente: Merci, monsieur Tolmie.

Monsieur Casey, vous avez six minutes.

[Français]

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Marceau, permettez-moi aussi de vous remercier de votre service envers le pays et de votre témoignage aujourd'hui.

J'aimerais parler d'un sujet que vous avez évoqué avec M. Tolmie, à savoir votre grève de la faim.

Si j'ai bien compris, après votre carrière dans les forces armées, vous étiez très frustré par le manque de médecins de famille.

Est-ce ce qui a motivé votre décision de faire une grève de la faim?

Michel Marceau: Au début, ma motivation, c'était la vengeance. Maintenant, c'est une mission de vie. L'année passée, je n'aurais pas été capable de témoigner aussi calmement et solidement qu'aujourd'hui. J'ai fait beaucoup de yoga et je m'en suis sorti par moi-même. Je parle en mon nom pour que mon histoire soit connue. Ça ne fait pas longtemps que je suis assez solide pour en témoigner. J'ai été couché en boule et j'ai pris des médicaments dégueulasses pendant des années.

En ce qui concerne la grève de la faim, c'était effectivement pour avoir un médecin, mais c'était aussi pour attirer l'attention sur ce qui se passe avec les vétérans qui n'ont pas de médecin. Ça ne marche pas pantoute. Ça n'a aucun sens. Je reviens de l'Afghanistan, j'ai 14 problèmes de santé reconnus et je n'ai pas de médecin. Ça n'a aucun sens.

Dans l'armée, j'allais juste voir un médecin pour des cassures et des déchirures. Je ne suis pas un abuseur de services médicaux, mais, comme tout le monde, j'ai besoin d'une prescription et d'un *check-up* de temps en temps. Va-t-il falloir que je devienne astronauta pour avoir un médecin? Qu'est-ce que je dois faire pour le pays pour en avoir un? Qu'est-ce que mes *chums* doivent faire?

Hier, je parlais avec un de mes *chums*. C'est le plus grand guerrier que j'ai connu. Il a été quatre fois en Afghanistan. Ce n'est pas un *bodybuilder* avec d'énormes bras qui *show off* et qui a besoin de ses vitamines. C'est un vrai guerrier qui est complètement dévoué à son pays. Je suis pas mal solide, comme guerrier, mais pas autant que lui. Moé, je suis allé une fois en Afghanistan. Lui, il y est allé quatre fois. Hier, il voulait se suicider. Il a des troubles jusque pardessus la tête. Il n'a pas de médecin. Il prend un paquet de pilules.

Excusez-moi. Je bifurque, parce qu'il y a beaucoup d'émotions. Je suis désolé. La situation concernant les médecins, pour moé, c'est la cerise sur le sundae. C'est ça, ma frustration. C'est d'avoir à payer pour aller au privé quand j'ai payé mes impôts comme tout le monde et que j'ai fait mon service militaire, qui, aujourd'hui, est plutôt un sacrifice. Ensuite, je dois aller payer au privé. C'est d'un ridicule consommé.

● (1600)

Sean Casey: Quel a été le résultat de cette grève de la faim?

Avez-vous été contacté par des hauts fonctionnaires ou d'autres personnes qui avaient la responsabilité de gérer le système de soins santé au Québec?

Je vous ai entendu dire que vous avez reçu quelque chose de la part de M. Harris. Pouvez-vous expliquer la réaction des hauts fonctionnaires par rapport à votre geste?

Michel Marceau: J'ai des promesses écrites, ici, que M. Desilets a obtenues de M. Harris et qui n'ont pas été tenues.

Ma gestionnaire de cas, au début, était censée faire en sorte de trouver un médecin pour moi, mes deux fils, mon ex-femme et ses deux fils. Même si c'est mon ex, elle le mérite autant que moi, parce qu'elle a été 12 ans avec moi et 14 ans avec le père de ses enfants. C'est un militaire qui a été en Afghanistan et qui a de gros problèmes présentement.

J'ai une lettre, ici, du sous-ministre Harris. J'ai des promesses qui sont toutes tombées à l'eau. Je me suis fait expliquer, avec de belles paroles vides, qu'il n'y aura pas de médecin et que rien ne va se passer.

Excusez-moi. Je ne suis pas un parlementaire et je n'ai pas votre habileté à bien formuler les choses. J'étais un guerrier, dans la vie.

Voilà ma réponse, en gros, monsieur.

Sean Casey: Merci, monsieur Marceau.

[Traduction]

Je veux aussi vous poser une question, madame Anderson.

Vous avez dit que, depuis 16 ans, vous travaillez avec des veuves dont les maris, je présume, se sont donné la mort. À la lumière de cette expérience, quels conseils donneriez-vous au Comité en matière de recommandations visant à réduire ou à éliminer les suicides au sein des forces armées et chez les anciens combattants, ou à lutter contre ce fléau?

Amanda Anderson: Je ne pense pas pouvoir parler des efforts de prévention. J'interviens après coup. Je peux parler des problèmes que rencontrent les survivants, mais je ne suis pas bien placée pour parler de ce qui vient avant.

• (1605)

Sean Casey: Merci pour votre travail auprès des personnes qui traversent cette épreuve, et merci d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous présente mes sincères condoléances pour la perte de votre mari.

Amanda Anderson: Avez-vous un intérêt pour...

Sean Casey: Je crois que mon temps est écoulé, mais je suis certain qu'on vous posera plein de questions à ce sujet.

La présidente: Toutes mes condoléances, madame Anderson.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Cela fait maintenant quelques rencontres que nous étudions ce sujet. Vendredi dernier, dans ma circonscription, trois vétérans très actifs dans les Laurentides ont dit que c'était une chance qu'ils soient là les uns pour les autres, parce qu'ils essayaient de se sauver la peau mutuellement.

Des gens sont venus nous dire qu'ils appuyaient des milliers d'organismes.

C'est toujours le même message. La bureaucratie est sclérosée. Une fois que le service est rendu envers le pays, les vétérans sont abandonnés non seulement en tant que vétérans, mais aussi en tant que conjoints ou conjointes.

Commençons par le début. Quand on s'enrôle, que se passe-t-il? On vous fait prêter allégeance, et on vous prépare afin que vous soyez excellents dans votre travail.

Cela dit, qu'est-ce qu'on vous dit quand vous commencez à vous entraîner?

Michel Marceau: C'est une bonne question, madame Gaudreau.

Je vais parler pour moi, mais je pense que c'est pas mal semblable pour plusieurs de mes *chums*.

J'ai été un enfant actif, et je faisais beaucoup de sport. Dans ma génération, nos héros étaient Schwarzenegger et Stallone. C'est ce qu'on regardait, dans le temps. Une de mes amies, qui a 37 ans, m'a dit que j'étais un dinosaure.

À 16 ans, l'école ne m'intéressait plus. Ce qui m'intéressait, c'était l'armée et la vie de groupe. Le drame de ma vie a été de sortir de l'armée. Maintenant, je peux dormir, mais demain matin, je retournerais servir dans les forces jusqu'à tant qu'ils me sortent à coups de pied dans le cul, rien de moins. Excusez mon langage.

Pour moi, la vie civile... Je n'ai rien contre les civils; on a tous notre rôle à jouer. À preuve, votre rôle est super important aujourd'hui. Cependant, moi, j'étais un soldat dans l'âme, selon le psychiatre. De l'armée, j'en mangeais.

Marie-Hélène Gaudreau: Qu'en a-t-il été de votre préparation? Je vous ai entendu dire que le service militaire avait plutôt été un sacrifice.

Michel Marceau: Oui, entre autres choses. Je comparerais ça un peu aux pompiers et aux policiers, sauf que, dans l'armée, quand on va en mission, ça peut être brutal.

J'aimerais faire une distinction entre les missions. Je ne suis pas là pour *bitcher* les autres missions, mais la médaille pour la mission en Afghanistan est pointue. Elle est différente des autres médailles, et il y a une raison pour ça. Mes confrères anglophones, qui m'ont montré à parler anglais, appelaient les autres médailles des « *drinking medals* ». Si vous restez assez longtemps dans l'armée, vous allez les avoir. Cependant, la mission en Afghanistan, ça a été brutal. Ce n'était pas pareil.

Marie-Hélène Gaudreau: Vous a-t-on dit à quel point vous étiez important et précieux?

Vous a-t-on dit que vous étiez un héros, comme vous l'avez dit plus tôt? Vous êtes-vous senti comme ça, avant et pendant la mission?

Michel Marceau: Un héros? Dur à dire. Non, pas vraiment.

En Afghanistan, tout était en hyper accéléré. C'était le cas, aussi, pour les cuisiniers et ceux qui léchaient les timbres, comme on les appelait.

Dans l'armée, on a un langage. On appelle ça « se bousiller ». Entre gars, c'est de l'amour. On se traite de noms, on s'insulte. Plus la mission est raide, plus on s'insulte.

Mes *chums* me disaient: « Hé! le gros, j'espère que tu ne prendras pas une balle, parce qu'on ne veut pas se briser le dos à traîner ta grosse carcasse de marde. »

Marie-Hélène Gaudreau: On appelle ça « dédramatiser ».

• (1610)

Michel Marceau: Exactement.

Marie-Hélène Gaudreau: À la suite de cette expérience, qui est extraordinaire pour un être humain, vous avez été traité d'une certaine façon. Vous avez évoqué le fait d'avoir été abandonné après votre retour.

Est-ce quelque chose que les gens comme vous avaient anticipé?

Vous êtes-vous demandé ce que vous étiez et à quoi vous aviez servi?

Michel Marceau: Je n'étais pas capable de l'anticiper. Pour être honnête, on nous a super bien préparés en vue de notre départ pour l'Afghanistan. Cependant, le retour a été l'horreur pour moi. J'étais complètement déphasé. Je suis arrivé ici à 100 milles à l'heure, la baïonnette entre les dents, habitué à ne pas dormir et à faire tout ce qui prenait normalement une journée en deux heures.

Là, on arrive à l'épicerie et on est le huitième dans la file. Ça, c'est un problème rencontré par les vétérans. Les civils ne le comprennent pas. Quand on est dans une file d'attente, ça reproduit exactement le sentiment qu'on avait quand on était à Kandahar, à côté de ce qu'on appelait « Candy Lane ». Il y avait une barrière en plastique pour séparer les deux voies. On était assis dans le véhicule RG-31, il faisait 45 ou 47 degrés Celsius — curieusement, l'air climatisé ne marchait pas —, et là, on serrait les dents et on attendait d'exploser. Dans une file d'attente, on ressent exactement la même chose. Il y a plein de choses comme ça que j'ai découvertes par moi-même.

Pour répondre à votre question, j'étais prêt à y aller, mais je n'étais pas prêt à revenir ici.

Marie-Hélène Gaudreau: Pour finir, vu qu'il me reste peu de temps, c'est comme si la préparation était bien bonne, mais que le retour au pays et tout le processus qui suit laissent vraiment à désirer. Je vous poserai d'autres questions là-dessus tantôt.

On prépare nos guerriers, on réagit à leur mission et ensuite c'est « Merci, c'est terminé. Bonne chance. » Au fond, il faudrait investir autant de temps, à moyen et à long terme, après le retour au pays que pour la préparation à la mission. C'est ce que je comprends de ce que vous dites.

Michel Marceau: C'est ça, entre autres choses.

Comme vous l'avez mentionné tantôt, entre vétérans, on réagit beaucoup plus à nos *chums* qui viennent nous voir et qui disent: « Là, le gros, respire, si tu te suicides, ta femme reste prise avec la marde, et tes enfants vont être traumatisés. »

C'est en plein ça, madame Gaudreau.

Marie-Hélène Gaudreau: Exactement. C'est la solidarité entre vétérans.

Merci beaucoup, madame la présidente.

La présidente: Merci, madame Gaudreau.

Merci beaucoup, monsieur Marceau.

Nous allons maintenant passer au tour de questions de cinq minutes.

[Traduction]

Madame Wagantall, la parole est à vous. Vous avez cinq minutes.

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à tous les deux d'être ici aujourd'hui. Je vois que quelqu'un vous aide; c'est fantastique.

J'ai quelques questions à vous poser, monsieur Marceau. Vous semblez très fier d'avoir servi, et à juste titre, mais c'était difficile pour vous. La plupart des frustrations que vous avez vécues semblent s'être manifestées à votre retour.

C'est ce qu'on appelle le traumatisme du sanctuaire. C'est le terme que nous employons ici. C'est-à-dire qu'on s'attend à recevoir des soins, mais qu'on ne les obtient pas ou alors pas de la façon dont on a besoin. Est-ce exact? Voyez-vous ce que je veux dire?

Michel Marceau: Oui, madame. Je vais faire de mon mieux pour vous répondre en anglais.

Cathay Wagantall: Vous pouvez répondre en français, il n'y a pas de souci. J'aimerais bien savoir parler français.

[Français]

Michel Marceau: Les soins ne sont pas appropriés pour un gars comme moi et tous mes *chums*. Quand l'armée était l'armée, en 1991, et que Metallica était Metallica, c'était l'escalier de la honte sur la base.

Quand je suis monté là pour voir le Dr Marc Dauphin — que je salue et qui est un grand bonhomme, qui a aidé beaucoup de vétérans, tout un médecin —, à la troisième marche, j'ai failli débouler les marches et me casser la gueule. J'ai eu une faiblesse, j'étais dans l'escalier de la honte. Je suis monté au deuxième étage, je regardais par terre. J'aurais aimé cent fois mieux me faire tirer dessus en Afghanistan que d'aller là.

Pour un militaire de carrière comme moi, c'était difficile d'avoir accepté d'aller là. En fin de compte, après plusieurs visites, je me suis rendu compte que tous les *chums* que j'avais perdus de vue étaient rendus là. Il ne manquait que de la bière et des chips.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à la question.

[Traduction]

Cathay Wagantall: C'est intéressant, merci.

Vous avez dit avoir fait le contraire de ce qu'on vous avait demandé de faire. Cela m'intrigue. Vous avez trouvé un moyen de composer avec votre situation. Vous avez parlé de la dimension spirituelle de la vie et du yoga. Est-ce là que vous voulez en venir?

Lors de la dernière réunion du Comité, un témoin, Ernie Wouters, nous a parlé d'un programme dont il est responsable. Il a expliqué que nous sommes comme un triangle — qui est la forme la plus solide —, car nous avons un corps, un esprit et une âme. Selon lui, c'est de l'âme dont il faut s'occuper pour guérir. Pourriez-vous me parler de votre expérience à ce sujet?

[Français]

Michel Marceau: Oui.

[Traduction]

Cathay Wagantall: Quand vous dites que vous avez fait le contraire, est-ce de cela qu'il s'agit? Vous avez évoqué le yoga et les arts martiaux.

[Français]

Michel Marceau: Je vais y aller rapidement, sous la forme de papillons, comme disent les médecins, pour être efficace quand il y a un dossier d'environ 1 200 pages.

Le 12 octobre 2024, j'ai arrêté de consommer du pot. Je fumais trois grammes par jour. J'étais une loque humaine. Je prenais des pilules. Les médecins sont contre le cannabis, mais le cannabis est moins mauvais que leurs pilules. Quand j'ai arrêté de prendre du cannabis, je suis devenu fou pendant cinq jours. Avec les pilules, j'en suis maintenant à quatre tours en psychiatrie et à deux tentatives de suicide.

Pour revenir à votre question, je suis allé à l'ashram de yoga de Val-Morin. J'y ai fait trois cours d'instructeur. J'y ai passé deux mois et demi. De 2011 à 2012, j'ai fait les cours d'instructeur de base, d'instructeur avancé et une sadhana intensive, qui est une pratique super intensive pour instructeurs.

Chez les vétérans, le yoga n'est pas populaire, parce que c'est difficile, c'est exigeant quand tu ne vas pas bien. Le yoga, ça paraît bizarre. Comme le dit ma copine, ça semble féminin. Moé, je constate que certaines positions de yoga, comme la sauterelle, me font forcer davantage que lorsque je soulève de terre quatre plaques de fonte. Ce n'est pas féminin, et il faut bien respirer.

Il est beaucoup plus facile de prendre des pilules. Tu n'as pas à faire des efforts, mais le yoga n'est pas magique non plus.

● (1615)

[Traduction]

Cathay Wagantall: À la dernière réunion, nous avons également appris que la psychiatrie et la psychologie... Quand les militaires sont formés, ils ne suivent aucun cours sur les traumatismes. Le traitement repose souvent sur la prise de médicaments. Est-ce exact? Comment avez-vous pris la décision de ne pas prendre de médicaments et d'emprunter cette autre voie? Je suis simplement curieuse.

[Français]

Michel Marceau: Je n'ai pas eu le choix. La dernière fois que j'ai touché le fond, c'était au mois de juin. Parfois, je me sens encore déprimé. Après avoir pris les bons médicaments et suivi le bon traitement, je souffre maintenant de bipolarité. On m'a fortement conseillé de ne pas être sarcastique, mais c'est plus fort que moé.

Tantôt, j'ai mentionné que j'étais un soldat dans l'âme. Je ne conçois pas la vie autrement. J'ai trouvé d'autres manières saines pour passer l'hiver. Je vais participer aux recherches lorsque des gens se perdront en motoneige. C'est stressant et dangereux, mais ça va me donner de l'adrénaline et me faire du bien.

Chez nous, nous fonctionnons comme sur une base militaire. Il n'y a pas de grades. Nous nous insultons comme si nous étions entre frères.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à la question.

[Traduction]

Cathay Wagantall: Merci.

[Français]

La présidente: C'est parfait, monsieur Marceau.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Hirtle, la parole est à vous. Vous avez cinq minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous d'être présents ici aujourd'hui.

Madame Anderson, merci d'avoir parlé de l'expérience de votre défunt mari, de celle de votre famille et de celle des personnes que vous représentez. J'ai moi aussi perdu mon conjoint. Je ne peux qu'imaginer les chemins différents que nous avons empruntés pour continuer à faire vivre leur souvenir.

Je sais que vous et mon collègue, le député Richards, avez présenté une pétition. Quand l'ombudsman des vétérans a comparu devant le Comité à l'automne, elle a fait un exposé éloquent des recommandations énoncées dans son rapport. De plus, je crois que quand la ministre a comparu le mois dernier, en octobre, vous avez eu l'occasion de lui parler directement après son témoignage.

A-t-on fait un suivi avec vous après la conversation que vous avez eue avec la ministre?

Amanda Anderson: Oui. Je demandais une rencontre depuis un certain temps déjà. J'ai discuté avec la ministre des Anciens Combattants après qu'elle a témoigné, et on a communiqué avec moi dans les 24 heures qui ont suivi.

Alana Hirtle: C'est une bonne nouvelle.

Pouvez-vous nous parler de certains des objectifs que vous voulez faire valoir auprès de la ministre?

Amanda Anderson: Ce que je voudrais, bien sûr, c'est que les familles aient accès à des soins de santé mentale. Nous avons également besoin de questionnaires de cas spécialisés dans l'accompagnement des survivants, de questionnaires de services aux vétérans et de services financiers, car nous avons des besoins différents et des contraintes financières différentes. Ces questionnaires doivent être formés à certaines questions sensibles, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je le dis depuis un certain temps déjà: nous avons besoin de questionnaires de cas, d'agents des services aux vétérans et de services financiers qui sont expressément pour les survivants. Les États-Unis l'ont compris. Ils ont mis en place des programmes destinés aux survivants, car ceux-ci ont des besoins particuliers. Le Canada ne l'a pas encore tout à fait compris.

Le ministère des Anciens Combattants a déjà des équipes qui s'occupent des vétérans résidant à l'étranger, de la GRC et des peuples autochtones. Nous voulons quelque chose de semblable.

Depuis de nombreuses années, le ministère des Anciens Combattants fonctionne comme suit: les anciens combattants passent en premier, à juste titre, puis il y a leurs familles, et enfin les monuments et la commémoration. Certaines familles sont situées dans un entre-deux. Ce sont elles que j'aide. Il y a un manque de considération, de soins et de services pour ces familles, et c'est ce que je cherche à obtenir.

Nous devons reconnaître que les survivants constituent un groupe distinct de clients qui ont des problèmes particuliers. Ils méritent qu'on les respecte, qu'on fasse des recherches pour eux et qu'on leur offre des solutions concrètes.

• (1620)

Alana Hirtle: Pouvez-vous nous en dire plus? Vous avez mentionné qu'il y a eu des ratés au niveau provincial. Pouvez-vous parler des difficultés que rencontrent les familles pour accéder aux services au provincial?

Amanda Anderson: Je travaille avec des familles partout au pays. Les services auxquels elles ont accès varient considérablement d'une province à l'autre.

Alana Hirtle: Les services sont différents d'une province à l'autre.

Amanda Anderson: Exactement. Chaque province offre des services différents aux familles en deuil, alors je ne peux pas vraiment parler de cet aspect-là.

Alana Hirtle: Je comprends.

Y avait-il autre chose? Vouliez-vous ajouter quelque chose à la réponse que vous avez donnée au député Casey? Il nous reste 30 secondes.

Amanda Anderson: Oui. Je voulais parler de la vérification des prestations pour les survivants réalisée en 2021 par Anciens Combattants Canada.

Le ministère a presque obtenu une note d'échec. Il faut en parler. Je ne sais pas si c'est le bon endroit pour avoir cette discussion. Il ne me reste que quelques secondes, mais il faut qu'il y ait une discussion sur les raisons pour lesquelles le ministère a presque obtenu une note d'échec au chapitre des survivants. Selon les auteurs du rapport, les employés créent leurs propres livrets d'information parce que le ministère ne leur fournit pas les documents d'orientation appropriés.

Alana Hirtle: Mon temps est écoulé. Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Richards, vous avez cinq minutes.

Blake Richards: Poursuivons sur la vérification de 2021 que vous venez de mentionner.

Comme vous l'avez dit, le bilan n'est pas reluisant pour le ministère des Anciens Combattants. L'équipe de vérification n'avait pas grand-chose de positif à dire. Selon elle, il faut améliorer le traitement des prestations d'invalidité pour les survivants. L'équipe a formulé certaines recommandations, mais la date cible pour les mettre en œuvre était le 30 septembre 2022, soit il y a plus de trois ans maintenant. Certaines devaient même être mises en œuvre plus tôt.

Pouvez-vous nous parler de certaines de ces recommandations et nous dire si elles ont été mises en œuvre?

Amanda Anderson: Tout d'abord, je crois que nous devons discuter du contenu exact du rapport avant de parler des recommandations.

Je vais vous lire quelques lignes du rapport — pas beaucoup, mais c'est important que je les lise.

Sous « Équipe des prestations aux vétérans », on peut lire ceci: « matériel de référence désuet [...] pas suffisamment détaillé[s] pour [que les employés exécutent] leurs tâches essentielles de manière adéquate et constante ».

Voici ce qu'on peut lire sous « Unité chargée du règlement et du traitement des demandes de prestations »:

Il n'existait aucun processus opérationnel officiel ni aucune orientation concernant la marche à suivre pour traiter les prestations d'invalidité pour les survivants.

Il n'existait aucune formation officielle au sujet des prestations d'invalidité pour les survivants. Les employés se fiaient à leurs collègues pour de l'orientation.

On peut également lire ceci: « Le processus opérationnel existant sur la préparation [de la lettre d'information sur les prestations] n'était pas suffisamment détaillé pour permettre aux employés d'exécuter leurs tâches ».

• (1625)

Blake Richards: Je crois que tout cela est assez clair. Malheureusement, je crois aussi que cela reflète ce à quoi les vétérans se heurtent souvent avec d'autres types de demandes. C'est le plus gros problème qui existe dans le système lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'aide pour des vétérans ou les membres survivants de leur famille.

Merci de le souligner.

Amanda Anderson: C'est un peu différent. Au moins avec les anciens combattants, comme ils sont nombreux, il existe des manuels de formation pour guider les employés. Ceux-ci sont formés pour traiter avec les anciens combattants, mais pas avec nous. Ils ne traitent avec un survivant [...] qu'une fois par an, peut-être, donc ils n'ont pas de processus adéquats en place. Ils n'ont pas la formation nécessaire. C'est l'équipe d'audit du ministère qui le dit.

Blake Richards: C'est encore pire pour les survivants. Est-ce bien ce que vous dites?

Amanda Anderson: Oui.

Blake Richards: Je m'adresse maintenant à vous, M. Marceau. Vous avez mentionné quelques points sur lesquels j'aimerais revenir, en commençant par les soins. On a déjà abordé le sujet à quelques reprises dans les questions.

Si je comprends bien ce que vous dites — et ce n'est pas la première fois que nous entendons cela de la part d'un vétéran —, il semble que la réponse du ministère des Anciens Combattants consiste toujours à faire prescrire des médicaments et des psychotropes. Souvent, les vétérans disent que ce n'est pas ce qu'ils veulent; ils ne veulent pas prendre de médicaments ou de psychotropes, mais obtenir l'aide dont ils ont besoin. Cette aide peut prendre la forme de certaines des choses dont vous avez parlé, comme différents types de programmes, différentes formes de soutien par les pairs et différentes thérapies, et toutes ces options existent. Malheureusement, il arrive souvent que les anciens combattants doivent les découvrir par eux-mêmes ou les payer de leur poche, au lieu que le ministère des Anciens Combattants leur dise ce qui est à leur disposition et les aiguille vers les services qui correspondent à leurs intérêts, en veillant à ce que les vétérans obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Est-ce bien de cela que vous parlez? Le ministère des Anciens combattants semble vous pousser à prendre des médicaments sur ordonnance et des psychotropes, plutôt que de vous aiguiller vers des services où vous pourriez obtenir l'aide dont vous avez besoin. Est-ce bien ce que vous dites? Souhaitez-vous nous en dire plus là-dessus?

Michel Marceau: Oui, monsieur. Dans mon cas, la seule chose qui a fonctionné, parce que je n'avais pas le choix...

[Français]

J'étais totalement dans le trou. J'étais devenu suicidaire. J'ai même demandé l'aide médicale à mourir. Excusez mon langage, mais je me suis demandé pourquoi j'étais devenu une grosse marde.

Ce n'est pas compliqué. On a essayé de détruire ma nature profonde. Je ne pourrais pas devenir un instituteur demain matin. Je ne pourrais pas devenir politicien comme vous. Je n'ai pas votre finesse ni votre manière de communiquer. Je suis un soldat et un guerrier.

Ce qui m'a sauvé, et je conseille à mes amis de faire la même chose, c'est d'apprendre à respirer, tout simplement. La respiration est la seule chose qui fonctionne. Faites le test quand vous vous laissez emporter par la colère, la frustration ou...

[Traduction]

Blake Richards: Venez-vous de dire que l'on vous a proposé l'aide médicale à mourir?

La présidente: Monsieur Richards, je regrette, je veux que le témoin...

Blake Richards: Peut-on le laisser répondre par un oui ou un non à ma question?

Michel Marceau: On ne me l'a pas proposée, monsieur. J'étais tellement à bout que je l'ai demandée. Il fallait que je fasse quelque chose pour moi-même.

[Français]

J'ai donc assumé ce que je suis. J'ai besoin de danger et de stress. J'ai recommencé à faire mes séances de yoga.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Marceau.

[Traduction]

Blake Richards: Merci de votre courage. Merci d'avoir choisi de rester et d'avoir été...

[Français]

Michel Marceau: Merci, monsieur.

[Traduction]

La présidente: Tout le monde est traité équitablement au sein de ce comité.

[Français]

Madame Gaudreau, excusez-moi. J'ai sauté votre tour en donnant la parole à M. Richards.

Je vous laisse la parole pour deux minutes et demie, et peut-être quelques secondes supplémentaires.

Pardonnez-moi.

Marie-Hélène Gaudreau: Je vous pardonne, madame la présidente.

On a dit quelque chose de vraiment précieux. C'est vrai que chaque être humain devrait vraiment faire de la cohérence cardiaque et pratiquer une bonne respiration. Ce sont des techniques que nous pouvons apprendre tout en étant accompagnés.

De ce que je comprends, malheureusement, ce n'est pas un manque de volonté des fonctionnaires, du ministère ou des élus, mais ce sont des choix qui ont été faits et qui doivent être corrigés. Présentement, le ministère sous-traite beaucoup de ses services. Même si j'essaie de comprendre du plus profond de mon être ce que

vous avez pu vivre et ce que vous vivez en ce moment, c'est exceptionnel.

Ça ne prend pas vraiment un médecin généraliste, mais plutôt une structure comme il y en avait auparavant, à savoir des hôpitaux et de l'accompagnement. Il faut que les vétérans et vétéranes sachent où les trouver. Il ne faut pas les abandonner. Présentement, il est question de volonté politique, parce que nous sommes tous tellement désolés de ce qui se passe.

Pour ma part, je me fais du souci par rapport aux projets de la Défense nationale. Avant d'aller trop loin, il faut commencer par la base.

Est-ce que, ce dont vous avez besoin, c'est que nous nous reconnections avec l'ensemble des vétérans, des vétéranes et des familles pour garder le lien et nous assurer que le service rendu répond aux besoins qui vous sont propres?

● (1630)

[Traduction]

Amanda Anderson: Oui, vous frappez en plein dans le mille. Les Forces armées canadiennes connaissent un afflux de recrues. Nous savons pourquoi. Logiquement, si les Forces armées canadiennes connaissent un afflux de recrues pour les raisons que l'on connaît, le budget des Anciens Combattants va [...] il y aura davantage de personnes qui auront besoin des services des Anciens Combattants. On ne peut pas augmenter les effectifs des Forces armées canadiennes sans s'attendre à ce que les services du ministère des Anciens Combattants doivent être augmentés en conséquence.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Nous vous comprenons vraiment.

Monsieur Marceau, en quelques mots, parce que je n'ai plus beaucoup de temps de parole, est-ce que ce que je disais a du sens?

Michel Marceau: Oui.

La présidente: Vous êtes probablement la personne la plus honnête dans la gestion de votre temps. Bravo!

Madame Auguste, vous avez la parole pour cinq minutes.

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Marceau, tout d'abord, je voudrais vous remercier du service que vous avez rendu au pays.

Précédemment, vous avez parlé de la camaraderie que vous aviez avec vos frères d'armes. Vous nous avez dit que quitter la vie de groupe de l'armée avait été vraiment difficile. Au cours de cette étude, nous avons souvent parlé de l'isolement comme d'une difficulté énorme chez les vétérans.

Pouvez-vous nous conseiller sur ce que nous pourrions faire pour mieux aider les vétérans à lutter contre cet isolement et à maintenir la camaraderie de l'armée après le service?

Michel Marceau: Je pense que, le gros problème, c'est que, lorsqu'on a choisi d'être militaire de carrière, ce n'était pas la huitième option. L'armée était ma première option. Si je n'étais pas entré dans les Forces armées canadiennes, je serais allé aux États-Unis ou chez les Britanniques. J'aurais quand même été un militaire.

Je vais parler pour moé, mais c'est à peu près la même chose pour tous mes *chums*. Nous avons honte. Nous avons été des durs dans l'armée. Nous sommes allés en Afghanistan. Cependant, quand nous rentrons au pays, nous prenons des médicaments, nous sommes couchés chez nous en boule, nous avons la morve au nez, nous pleurons à gros sanglots. Excusez le langage, mais nous faisons caca et pipi dans nos culottes. Nous ne sommes plus capables d'être des hommes avec nos conjointes à cause des médicaments. Nous perdons le contrôle de nous-mêmes. Quand ça arrive, nous avons honte. Nous ne téléphonons pas à nos *chums*.

C'est l'erreur que tous les vétérans font, mais il ne faut pas que les vétérans restent seuls.

• (1635)

Tatiana Auguste: Vous nous avez parlé des bienfaits du yoga et de plein d'autres activités physiques. Cela vous a vraiment aidé à retrouver cet esprit de groupe.

Pouvez-vous nous dire comment vous avez pu, vous et vos amis dont vous parlez, retrouver l'esprit de groupe pour continuer d'avancer?

Michel Marceau: Je ne fréquente pas tant de vétérans, mais, quand j'en vois, je m'entends super bien avec eux parce que j'étais un gars d'équipe. J'aimais l'armée, mais, honnêtement, je ne fréquente pas assez de vétérans. Je vais me joindre à la Légion royale canadienne. Dernièrement, j'ai repris contact avec beaucoup de gens un peu partout au pays que j'avais perdu de vue depuis 10, 15 ou 20 ans.

Je ne sais pas si je réponds bien à votre question, mais, en gros, quand on « casse », comme c'est arrivé à moé et à mes *chums* qui sommes allés en Afghanistan, on se sent mal.

Je ne veux pas insulter les vétérans des autres missions. D'autres vétérans ont vécu des horreurs ailleurs. Il n'y a pas qu'en Afghanistan que c'était dur. Je n'aurais pas voulu aller en Somalie. Je n'y suis pas allé, et j'en suis bien content. Chaque mission a ses particularités. Il ne faut pas oublier les vétérans qui ont été faits prisonniers en Bosnie.

Selon moé, les vétérans ne doivent pas s'isoler. C'est l'erreur que j'ai faite, et elle m'a presque été fatale.

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

Madame Anderson, je vais continuer la discussion sur l'isolement.

Vous avez parlé de votre groupe Facebook qui, si je ne me trompe pas, aide à prévenir l'isolement des familles des vétérans.

Pouvez-vous nous parler de la manière dont votre groupe aide à briser l'isolement des familles?

[Traduction]

Amanda Anderson: Nous avons notre propre groupe Facebook, spécialement destiné aux survivants de militaires et d'anciens combattants. C'est principalement ainsi que nous communiquons. Malheureusement, nous ne disposons d'aucun financement pour nous réunir. Lorsque nous parvenons malgré tout à le faire, c'est incroyablement d'avoir quelqu'un qui comprend intuitivement ce que l'on a vécu.

Il y a une dame avec qui j'ai discuté en ligne pendant sept ans. Récemment, nous avons enfin pu nous rencontrer en personne. Nous nous sommes simplement enlacées. Le soutien entre pairs est

extrêmement important. C'est ainsi que nous communiquons, via Facebook. De temps en temps, nous prenons un café ensemble et nous bavardons à l'écran.

Il existe un réseau officiel de support par les pairs géré par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, ou SBMFC. Il s'agit du programme Espoir, qui est destiné aux familles de survivants. Il s'agit d'un soutien plus formel. Notre groupe est très informel.

[Français]

Tatiana Auguste: Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Nous entamons la dernière ronde, à laquelle chaque membre du Comité peut participer.

J'invite le député Viersen à prendre la parole. Vous disposez de cinq minutes.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci.

Monsieur Marceau, la présente étude porte sur le suicide chez les vétérans. Selon vous, dans quelle mesure les médicaments que vous preniez ont-ils contribué à vos tentatives de suicide et à vos idées suicidaires?

[Français]

Michel Marceau: J'ai vécu ma première réaction aux antidépresseurs à la base militaire de Valcartier. J'ai été chanceux parce que, quand c'est arrivé, j'étais soigné par un psychiatre excessivement compétente, la Dre Joëlle Bernier. Je la salue en passant. C'est une grande dame. Quand je suis arrivé là-bas, je souffrais de logorrhée. Je parlais de manière excessive et je n'étais pas capable de me concentrer. J'avais mille et un projets. J'étais trop agressif et trop « activé ».

Dans mon cas, ce sont les antidépresseurs qui m'ont rendu comme je suis. J'ai touché le fond, et je n'ai pas eu d'autre choix que de me prendre en main. Autrement, je ne serais plus là aujourd'hui. Dans mon cas, les antidépresseurs ont failli être fatals. La raison pour laquelle je suis amer, c'est que c'était la troisième fois.

J'ai dit la vérité toute ma vie. L'année passée, je serais venu ici par vengeance. Cette année, je suis ici par devoir. Je le fais pour ceux qui ne sont pas capables de parler, qui sont couchés en boule chez eux et qui prennent des pilules plus dégueulasses les unes que les autres, qui leur sont données par des docteurs Mengele. Je ne dis pas que tous les médecins sont comme lui, mais il y en a quelques-uns.

Je ne suis pas contre les médicaments, mais ils ne sont pas la seule solution. Dans mon cas, c'est ce qui m'a rendu ce que je suis aujourd'hui.

• (1640)

[Traduction]

Arnold Viersen: Diriez-vous qu'il y avait une cause sous-jacente qui les a amenés à prescrire des médicaments dès le départ et qui aurait dû être traitée autrement qu'en prescrivant simplement des médicaments?

[Français]

Michel Marceau: C'est une bonne question, monsieur.

Honnêtement, dans le système médical, il y a beaucoup de médecins hautement dévoués. J'ai *bitché*, mais je ne fais pas que ça. Je suis un gars positif, dans la vie. Cependant, les médecins ne savent pas quoi faire de nous, les vétérans. Nous avons un paquet de problèmes, nous sommes trop intenses et nous avons des symptômes qui ne sont pas connus et qui sont très compliqués à soigner.

[Traduction]

Arnold Viersen: Vous avez dit quelque chose qui donnait à entendre que vous êtes un guerrier. Vous avez parlé de brûler des drapeaux. Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez insinuer par là. Je vais essayer de comprendre.

Avez-vous l'impression que le Canada n'a plus de place pour les guerriers? Est-ce bien ce que vous voulez dire? Que vouliez-vous dire lorsque vous parliez de drapeaux brûlés?

[Français]

Michel Marceau: Je ne pense pas être assez habile pour insinuer quoi que ce soit, monsieur. Je peux vous parler de mon cas, mais mes *chums* sont tous là. Certains d'entre eux étaient beaucoup plus dévoués que moi. Ils en ont fait plus que moi dans l'armée, et ils ont reçu beaucoup plus de médailles que moi, et j'en ai quand même plusieurs.

Pour les gars comme nous, qui avons passé notre vie dans l'armée, voir un drapeau canadien brûler, c'est un sacrilège. C'est de l'écœuranterie. C'est l'horreur. Excusez-moi, mais si quelqu'un vient brûler un drapeau canadien en face de ma maison, à Valcartier, je vais faire de la prison avec le sourire.

[Traduction]

Arnold Viersen: Qu'en est-il de votre observation sur les guerriers? Vous avez mentionné quelque chose à ce sujet — que vous êtes un guerrier. Que vouliez-vous dire? Êtes-vous d'avis qu'il n'y a plus de place au Canada pour les guerriers?

[Français]

Michel Marceau: Il n'y a pas beaucoup de place pour les guerriers, monsieur. C'est plate à dire, mais il y a beaucoup de Canadiens, même dans ma propre famille, qui sont bien contents de vivre dans du papier bulle.

[Traduction]

Comme le dit l'expression anglaise, personne n'aime un guerrier tant que l'ennemi n'est pas à la porte.

[Français]

C'est vrai, malheureusement.

[Traduction]

Arnold Viersen: Pensez-vous que cela contribue peut-être au déclin de la santé mentale de certains individus de type guerrier?

[Français]

Michel Marceau: Ce n'est pas la seule raison. Quand on a participé à des missions, qu'on s'est donné corps et âme pour le Canada et qu'on voit des crottes brûler notre drapeau à la télévision, on trouve ça dégueulasse.

Excusez-moi, mais ça vient me chercher. J'ai chanté le *Ô Canada* sur les bases militaires. Nous avons salué Jean Chrétien, et nous avons vu quasiment tous les ministres. J'ai vu la princesse Anne en 2003. Je suis allé en Angleterre quatre fois. Les arts martiaux, l'al-

légeance et le drapeau, pour un soldat, c'est sacré. Si ce ne l'était pas, on serait achetable et on n'irait pas à la guerre.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Marceau.

[Traduction]

C'est au tour de M. Casey. Vous avez cinq minutes.

Sean Casey: Merci, madame la présidente.

Je ne poserais pas de questions aux témoins, mais je profite de l'occasion pour les remercier tous deux de leur présence aujourd'hui. Il est extrêmement difficile de venir dans un forum public et de se livrer comme vous l'avez fait. Sachez que c'est apprécié.

Encore une fois, merci de votre service auprès des veuves, madame Anderson, et merci d'avoir servi le pays, monsieur Marceau.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Merci.

• (1645)

[Français]

La présidente: Cela va me permettre de dire quelques mots. Habituellement, je ne prends pas trop de temps, mais je voudrais juste remercier les témoins.

[Traduction]

Je tiens à vous remercier de votre courage et de votre soutien.

[Français]

Merci du service que vous avez rendu au pays.

Monsieur Marceau, je vous ai vu lever la main, alors je vais brièvement vous donner la parole.

Michel Marceau: Merci beaucoup. Je vais prendre seulement quelques secondes.

En tant que militaire de carrière, je recommande et suggère que le Parlement fasse quelque chose pour les dames comme Mme Anderson, que ce soit sur le plan législatif ou du côté des Forces armées canadiennes, peu importe. Il faudrait qu'elles aient le droit de porter les médailles de leur conjoint décédé, quitte à ce que ce soit de l'autre côté du corps. Cette dame mérite de porter des médailles autant que moi.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Marceau.

Nous en avons discuté, et je suis fière que vous ayez pris la parole pour nous faire part de votre point de vue. Nous vous en remercions.

[Traduction]

Cela conclut votre participation à la réunion.

[Français]

Encore une fois, je vous remercie du service que vous avez rendu au pays.

[Traduction]

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ces témoignages nous font réaliser que chaque témoignage et chaque étude sont importants.

Il y a quelques semaines, à la suite d'un témoignage, j'ai déposé un avis de motion.

J'aimerais présenter cette motion aujourd'hui, si vous le permettez, puisque nous avons du temps et que c'est très pertinent.

La présidente: Oui, absolument. Cependant, avant de vous redonner la parole, je voudrais m'adresser aux témoins pour m'assurer qu'ils comprennent que les témoignages sont terminés.

Je les invite à rester quelques minutes. Mme Gaudreau va nous présenter une motion dont elle veut discuter avec nous.

[Traduction]

Pour l'instant, nous ne nous adresserons pas à vous. Je veux seulement que vous sachiez que si vous voulez quitter la réunion, vous pouvez le faire. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir patienter quelques minutes afin que nous puissions vous dire au revoir comme il se doit et vous remercier personnellement. Certains de nos collègues aimeraient cela.

[Français]

Excusez-moi, madame Gaudreau.

Vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Au bénéfice de tous, je vais lire la motion que j'ai déposée:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'un minimum de trois rencontres sur la prestation de service, la qualité des soins et les directives cliniques qu'offre Lifemark Health Group, mais sans s'y contraindre, et toute entreprise mandatée pour prodiguer des soins de santé et des soins psychologiques aux anciens combattants.

Que le Comité permanent des anciens combattants invite:

Des représentants de Lifemark Health Group;

L'Ombudsman des anciens combattants;

Des responsables d'Anciens combattants Canada;

Que le Comité fasse rapport à la Chambre de ses observations et recommandations.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Monsieur Richards, vous avez la parole.

[Traduction]

Blake Richards: Merci, madame la présidente.

Je suis tout à fait d'accord avec la motion. C'est une question dont nous parlent souvent les anciens combattants et les fournisseurs de services. Je pense que cela en vaut la peine. Nous devrions examiner un certain nombre de choses à cet égard. J'appuie pleinement la motion.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la motion, si ce n'est pour proposer un amendement visant à ajouter la ministre des Anciens Combattants à la liste des témoins qui seraient invités.

La présidente: Y a-t-il des observations au sujet de l'amendement?

Allez-y, monsieur Casey.

Sean Casey: J'aimerais entendre d'abord le point de vue de la motionnaire, s'il vous plaît.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Concernant le sous-amendement, il est tout à fait légitime que la ministre compare, en fonction de

son horaire. Cela lui permettrait de nous parler de ce qui a été fait depuis son arrivée, de l'avancement des travaux et peut-être même des changements qui sont en train d'être apportés à la prestation de services. Nous nous pencherons sur la date au retour de la pause hivernale, mais cela pourrait être une belle occasion pour nous et la ministre. Je suis donc d'accord.

Cela nous permettrait aussi de faire davantage la lumière sur la prestation de services. En effet, chaque témoignage nous confirme que c'est le nerf de la guerre. Cela nous amènera à faire des recommandations concernant de nouveaux soins pour les anciens combattants, et le ministère pourra faire des choix et décider s'il veut bonifier la prestation de services. Nous aurons alors fait notre travail.

Bref, je suis en faveur du sous-amendement. À moins qu'on me dise le contraire, je pense qu'il est opportun que la ministre nous rende visite dans le cadre de cette étude.

• (1650)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Casey.

Sean Casey: Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec la raison pour laquelle on inviterait la ministre, mais je ne suis pas stupide — et je peux compter les votes.

J'aimerais faire quelques observations. Tout d'abord, la ministre sera ici la semaine prochaine. Elle sera présente pendant une heure. Si on souhaite lui poser des questions à ce sujet, je pense que la présidente fera preuve d'une grande latitude.

Blake Richards: [Inaudible]

Sean Casey: Je regrette, monsieur Richards. C'est moi qui ai la parole. Si vous voulez bien lever la main, vous aurez l'occasion d'intervenir.

C'est la première chose. La deuxième chose, c'est que je ne vois dans la motion aucune indication quant à l'échéancier de l'étude. Je sais que nous avons convenu que la prochaine étude portera sur l'entrepreneuriat. Évidemment, la participation de la ministre dépendra de sa disponibilité.

Je tenais à apporter ces précisions. Si Mme Gaudreau compte voter en faveur de la motion, il n'y a pas lieu d'insister davantage.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, premièrement, j'avoue que j'avais fait fi de la visite de la ministre. Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons effectivement lui poser certaines questions. Comme elle nous écoute en ce moment, elle va sûrement se préparer à répondre à des questions sur la prestation de services. Nous pouvons donc dire que c'est presque fait.

Cela dit, pour ce qui est du calendrier, je dois dire qu'il est souvent utile de faire des études en parallèle. J'en ai fait l'expérience à plusieurs reprises. L'étude que nous nous sommes engagés à faire est très importante. On vient justement de parler de l'importance de l'après-service, mais la prestation de services est aussi importante. Ça aussi, on nous l'a dit. Il ne faut pas oublier que la base est importante.

En fonction des bonnes recommandations du greffier et des vôtres, madame la présidente, je proposerais de faire ces études en alternance ou en parallèle. Étant donné que nous avons deux rencontres par semaine, nous pourrions faire les deux études pratiquement de façon simultanée.

La présidente: Je suis ouverte à tous les commentaires.

Commençons par voir si nous entamons l'étude sur l'entrepreneuriat d'ici la fin de l'année 2025. Une fois que cette motion sera adoptée, ce sera certainement pris en considération.

Plaît-il au Comité d'adopter l'amendement de M. Richards visant la motion de Mme Gaudreau?

(L'amendement est adopté avec dissidence.)

La présidente: Y a-t-il d'autres commentaires?

Monsieur Casey, vous avez la parole.

[Traduction]

Sean Casey: Je propose un autre amendement. Je demande que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent l'amendement de M. Richards. Si je comprends bien, l'amendement de M. Richards a pour effet d'ajouter une quatrième puce à la liste des témoins. Je demande qu'il y ait un point après cela et que la dernière phrase soit supprimée. La dernière phrase est « Que le Comité fasse rapport à la Chambre de ses observations et recommandations ».

La raison en est qu'il est probable que la Chambre ait à consacrer trois heures ou plus à une motion d'adoption. Le Comité est légitimement saisi de la question, mais je demanderais que nous ne nous mettions pas dans une situation où l'ensemble de la Chambre aurait à consacrer trois heures de débat au rapport, en plus de tenir un vote. Nous pouvons atteindre notre objectif simplement en rédigeant le rapport et en disposant des informations dont nous avons besoin.

• (1655)

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Je veux juste m'assurer d'une chose. Si le libellé signifie qu'il y aura un débat à la Chambre, l'essentiel, comme dans tous les comités, c'est qu'une fois que nous avons rédigé un rapport, nous le corrigeons, puis nous formulons des recommandations. Ensuite, nous déposons le rapport à la Chambre. C'est le minimum.

Que devons-nous inscrire pour dire que le Comité dépose le rapport à la Chambre? Je propose un amendement favorable, ce n'est pas un problème. Cependant, il faut qu'il y ait un dépôt officiel.

La présidente: Veuillez m'excuser. Je veux juste m'assurer d'une chose. Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes pour que je puisse consulter le greffier.

• (1655)

(Pause)

• (1700)

La présidente: Nous reprenons la séance.

[Traduction]

Monsieur Casey, vous avez la parole.

Sean Casey: Merci, madame la présidente, d'avoir suspendu la réunion afin que nous puissions discuter de la question.

Il semble très improbable que l'amendement soit adopté; je demande donc au Comité l'autorisation de le retirer.

Des députés: D'accord.

(L'amendement est retiré.)

[Français]

La présidente: Plaît-il au Comité d'adopter la motion avec l'amendement proposé par M. Richards?

(La motion modifiée est adoptée.)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, M. Richards.

Blake Richards: Puisqu'il est question de motions, je vais présenter celle que j'ai préparée. Nous avons très peu d'occasions de le faire. Espérons qu'elle sera adoptée encore plus facilement que celle-ci.

La présidente: Tout dépendra de la négociation.

Blake Richards: J'ose espérer qu'une négociation ne sera pas nécessaire.

Nous avons entendu à plus d'une reprise des vétérans témoigner devant le Comité au sujet de la situation entourant le monument commémoratif *Presence in Absence*. Plusieurs anciens combattants ont soulevé la question.

Je signale qu'il y a quelques semaines, je crois, l'Assemblée législative de l'Ontario a également adopté une motion à ce sujet. Je veux présenter la mienne au Comité. Elle a fait l'objet d'un préavis. Je propose ce qui suit :

Que le comité se rallie à l'Assemblée législative de l'Ontario et aux anciens combattants canadiens pour demander au gouvernement du Canada d'assumer la responsabilité des erreurs commises dans le cadre du monument *Presence in Absence* et de présenter ses excuses aux anciens combattants encore en vie qui ont été identifiés à tort comme des soldats tombés au combat, ainsi qu'aux familles des soldats décédés dont les noms ont été omis du monument, et que cela soit rapporté à la Chambre.

C'est assez simple.

Il est évident que cela a causé une grande souffrance à un certain nombre d'anciens combattants et aux familles des soldats tombés au combat, et j'espère que nous pourrions tous reconnaître qu'il s'agit d'une erreur qui doit être corrigée.

La présidente: Merci.

Je vais suspendre la réunion un instant pour demander l'avis du greffier.

• (1700)

(Pause)

• (1710)

[Français]

La présidente: Nous reprenons la séance.

Je crois que nous sommes arrivés à une conclusion.

[Traduction]

J'invite M. Casey à prendre la parole.

Sean Casey: Merci beaucoup, madame la présidente. Une fois de plus, la suspension de la séance s'est avérée utile pour tenter de parvenir à un consensus.

Je souhaite présenter un amendement de fond en trois volets principaux.

En premier lieu, je tiens à rappeler qu'un litige est en cours à ce sujet. La modification que je propose dans mon amendement vise à éviter que nous nous retrouvions au cœur d'une affaire judiciaire. Voilà donc le premier volet principal.

En deuxième lieu, une modification apportée par l'amendement consiste à inclure une référence directe aux femmes militaires et aux anciennes combattantes dans la version française.

En troisième lieu, les excuses présentées dans le libellé de l'amendement sont des excuses pour les préjudices causés sans assumer la responsabilité, ce qui nous ramène au premier volet principal concernant le litige en cours.

Ces trois éléments principaux sont repris dans le libellé de l'amendement. Je propose de lire le texte de la motion telle qu'elle serait modifiée. Si le greffier préfère que j'indique les termes que je souhaite supprimer et ceux que je souhaite ajouter, je serai ravi de le faire. Ainsi, la version modifiée de la motion se lit comme suit:

Que le comité se rallie à l'Assemblée législative de l'Ontario et aux anciens combattants canadiens pour demander au gouvernement du Canada d'assumer la responsabilité des erreurs commises dans le cadre du monument Presence in Absence et de présenter ses excuses aux anciens combattants encore en vie qui ont été identifiés à tort comme des soldats tombés au combat, ainsi qu'aux familles des soldats décédés dont les noms ont été omis du monument, et que cela soit rapporté à la Chambre.

• (1715)

Voilà en substance la version modifiée de la motion que je propose.

Si cela peut aider le greffier, j'ai un autre document officiel qui contient exactement les mots que je souhaite supprimer et ceux que je souhaite ajouter, mais voici le résultat final.

Chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

[Français]

La présidente: C'est parfait.

Monsieur Richards, vous avez la parole.

[Traduction]

Blake Richards: Je vais tâcher d'être bref.

Je comprends tout à fait la logique qui sous-tend ces modifications, et je les accepte volontiers, mais je ne suis pas d'accord avec la suppression de la dernière partie, à savoir le segment suivant: « et que cela soit rapporté à la Chambre. ».

Malheureusement, il ressort de nos discussions qu'il n'y a pas suffisamment de membres du Comité qui partagent mon opinion, de sorte que la motion sera adoptée. Je continue de croire qu'il est important que nous exprimions notre opposition à cette mesure. Je pense qu'il est important qu'un rapport soit présenté à la Chambre, comme dans le cas de la dernière motion, où les députés libéraux ont tenté de faire supprimer le rapport.

Je ne suis pas d'accord non plus avec ce qui se passe dans ce cas-ci. C'est pourquoi, pour cette seule raison, je voterai contre, mais j'approuve les autres modifications.

La présidente: Nous allons à présent céder la parole à M. Ruff.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Merci, madame la présidente. C'est toujours un plaisir de revenir siéger ici, au Comité permanent des anciens combattants.

Je voudrais simplement revenir là-dessus et reposer la question à M. Casey: pourquoi ce segment particulier a-t-il été supprimé? Je n'ai pas eu le privilège d'assister aux délibérations précédentes concernant les autres motions, et je ne peux donc pas m'exprimer à ce sujet.

Plus précisément, concernant cette motion, nous parlons d'une question... Je suis un ancien combattant ayant participé au conflit en Afghanistan, et l'objectif de faire rapport à la Chambre des communes... Nous avons, à peu près, une vingtaine d'anciens combattants dans tous les partis représentés à la Chambre des communes. Nous ne suivons pas tout ce qui se passe chaque jour dans chaque comité. Je n'aurais même pas su que cela se passait aujourd'hui si cela ne nous avait pas été communiqué de manière formelle.

Conscient de l'impact direct que ces erreurs ont eu sur les familles des anciens combattants et sur les anciens combattants qui ont été identifiés, je souhaite simplement obtenir une explication. Pourquoi ne voudrions-nous pas en faire rapport à la Chambre des communes? Il s'agit d'une question pour M. Casey.

La présidente: À ce stade, d'autres intervenants souhaitent-ils prendre la parole?

Vous pouvez y aller, monsieur Casey.

Sean Casey: Tout d'abord, je vais avoir la courtoisie de répondre aux questions de mon collègue, M. Ruff. J'invite Mme Gaudreau à faire de même.

Ce qui importe dans ce dossier, c'est de présenter des excuses en bonne et due forme, par opposition à un débat potentiel de trois heures sur la motion d'adoption, puis à un vote par appel nominal. Tel est donc mon point.

Ce que les plaignants dans cette affaire ont demandé, c'est la présentation d'excuses officielles, rien de plus. En ce qui me concerne, je compte bien leur accorder ce qu'ils ont demandé de bonne foi.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Essentiellement, il faut se reporter aux propos des individus pour qui ça compte. Ce qui a été mentionné, c'est exactement ce qui est inscrit dans le libellé. Par contre, si la présentation des excuses aux vétérans canadiens et vétérans canadiennes encore en vie tombe dans la brume, je serai la première à le faire revenir.

Sérieusement, je suis d'accord et je suis prête à voter.

• (1720)

La présidente: Veuillez patienter. Je vais consulter le greffier.

[Traduction]

Je tiens simplement à m'assurer que nous suivons la bonne procédure.

Monsieur Richards, vous pouvez y aller, je vous prie.

Blake Richards: Pour conclure, je dirais seulement une chose à ce sujet. Le résultat du vote est clair, et tant pis, mais il a été suggéré que, d'une manière ou d'une autre, un débat sur une motion d'adoption aurait automatiquement lieu lorsque nous ferions rapport à la Chambre. C'est inexact; ce n'est pas du tout le processus adéquat.

Je tiens à souligner que je serai particulièrement déçu si les excuses du gouvernement ne sont pas présentées de manière sincère et digne. Le gouvernement ne doit pas se contenter d'un simple communiqué de presse publié un vendredi après-midi, ce qui risquerait bien sûr de passer inaperçu. Bref, j'espère vraiment que mes collègues libéraux sont sérieux dans leur démarche, et qu'ils vont présenter des excuses à nos militaires en bonne et due forme.

La présidente: Je vous remercie pour votre intervention, monsieur Richards.

Sommes-nous prêts à voter sur l'amendement dont nous sommes saisis? Nous allons à présent procéder à un vote par appel nominal.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4 [*Voir le Procès-verbal*])

(La motion modifiée est adoptée par 5 voix contre 4 [*Voir le Procès-verbal*])

La présidente: Merci beaucoup, chers collègues.

Nous allons à présent passer aux questions d'ordre administratif.

[*Français*]

Notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 27 novembre 2025. Nous allons reprendre l'étude sur la prévention du suicide chez les vétérans.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>